

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : DSP Session : 2023
Epreuve : Economie Date de l'épreuve : 09/03/2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Faut-il réguler les prix ?

Dans le sillage de la sortie de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, la France et l'Europe ont traversé une période de forte inflation, inédite depuis longtemps, et essentiellement liée à la perturbation des chaînes de production, ainsi qu'à l'augmentation du prix des matières premières. Cette situation a posé la question du rôle de la puissance publique pour contenir les prix, et, d'une manière plus générale, pour les faire évoluer en fonction des objectifs de politiques économiques choisies.

La régulation des prix désigne l'intervention publique venant modifier ou encadrer les prix des biens et services sur le marché. Elle peut être motivée par différents objectifs, comme par exemple un objectif comportemental (taxe sur le tabac et les sodas), un objectif social (taux réduit de TVA sur certains biens de première nécessité) ou encore un objectif commercial (droits de douane). Si la fiscalité apparaît l'instrument de régulation des prix le plus commun et parmi les plus simples, ces interventions sur les prix peuvent prendre diverses formes, comme par exemple la fixation d'un prix plafond ou d'un prix plancher, ou même, de manière plus indirecte, une subvention publique venant compenser les coûts de production de certains biens, et donc limiter leurs prix.

Une régulation des prix particulièrement poussée semble contraire aux théories classiques de l'économie de marché et de la concurrence pure et parfaite (Walras), qui préconisent de laisser la confrontation de l'offre et de la demande fixer un prix optimal sur le marché naturellement. Les interventions publiques pour réguler les prix sont en effet susceptibles de provoquer des distorsions sur le marché par une perte de surplus de producteurs et/ou de consommateurs, voire même de surplus collectif (Haberges), ainsi qu'une baisse de la production, ou tout du moins en entrave à son augmentation. D'une manière plus générale, elle peut, à terme, conduire à une baisse des investissements et de l'innovation par une réduction de la marge des entreprises, et donc à une baisse de la croissance potentielle à terme.

En somme, une régulation excessive ou mal effectuée des prix peut éloigner l'économie d'une

1.. / 7..

situation optimale au sens de Pareto. Pourtant certaines situations, comme des monopoles ou des périodes de crise forte peuvent justifier une intervention publique pour réguler les prix et ainsi corriger certaines défaillances du marché, ou pour corriger une situation sociale insoutenable. De fait, alors que la France traverse une période d'inflation particulièrement élevée, et qui semble durable, plusieurs appels à un blocage des prix se sont fait entendre, et la puissance publique a dû mettre en œuvre certaines interventions pour limiter les conséquences de la hausse des prix.

D'une manière plus générale, dans un contexte de forte interdépendance des économies au sein de l'union économique, commerciale et monétaire, la réflexion autour de la régulation des prix doit nécessairement intégrer une dimension européenne afin d'anticiper les conséquences d'une intervention publique à l'échelle communautaire.

Dès lors, sous quelles conditions une intervention publique pour réguler les prix peut elle être pertinente et efficace ?

La France traverse une période de forte inflation, face à laquelle la puissance publique dispose de leviers d'action plus ou moins optimaux pour réguler les prix (I). À cet égard, plusieurs mesures ont déjà été mise en œuvre en France pour réguler les prix, mais ne sauraient être trop approfondies au risque d'affecter l'efficacité du marché (II).

* * *

A. La France traverse une période de forte tension sur ses prix, qui semble durable et fait peser des risques pour la croissance et l'activité à long terme.

Alors que, jusqu'à la sortie de la crise sanitaire, l'Europe pâtissait d'une inflation trop faible, et risquait même d'entrer en période de déflation, l'ensemble de l'Union économique et monétaire connaît actuellement une période de forte inflation depuis 2022, que la hausse des taux d'intérêt décidée par la BCE ne semble pas suffisamment amoindrir. Ainsi, l'inflation en France a atteint environ 6% au courant de l'année 2022, et un nouveau pic de hausse des prix d'une ampleur équivalente est attendu au courant de l'année 2023.

Cette forte inflation s'explique en grande partie par une choc d'offre négatif lié à la forte augmentation générale des coûts de production du fait de l'augmentation

du prix des énergies et de la déconnexion des chaînes de valeur. Cette situation de hausse générale des prix ne devrait, à court et moyen terme, être inversée, et fait peser d'importantes risques pour la croissance à long terme en ce qu'elle se traduit par une baisse conséquente de la marge des entreprises, et donc de l'investissement et de l'innovation. À terme, les difficultés actuelles des entreprises risquent de se traduire en des effets d'hystérèse difficilement rattrapable sur la production et l'emploi. Cette situation a pu conduire parfois à une baisse de la production, et donc à une hausse des prix, voire même à des **arrêts d'activité**. À cet égard, la crise à laquelle sont confrontés les boulangers en raison de l'augmentation **soudaine et conséquente** de leurs coûts de production du fait de l'inflation des énergies est particulièrement illustrative du risque que fait peser cette crise d'offre sur la production.

Dans le même temps, la **forte** inflation actuelle tend à détériorer le climat social en réduisant le pouvoir d'achat des ménages, ce qui expose en premier lieu les plus modestes.

C'est donc ce contexte que dicte les revendications en faveur d'un blocage des prix de certains biens et services sont apparues, et que la puissance publique est amenée à effectuer des arbitrages pour contenir l'évolution des prix.



B. La régulation des prix peut être effectuée aux moyens de différents leviers dont les conséquences économiques doivent être intégrées par la puissance publique pour effectuer ses arbitrages.

La fixation d'un prix plancher ou d'un prix plafond apparaît comme l'instrument le plus direct de régulation des prix. Il consiste à encadrer le prix du marché, et parfois donc à le modifier.

Il peut apparaître pertinent dans situation de monopole naturel, où le producteur, faiseur de prix, ne connaît pas de rendements décroissants et a donc intérêt à absorber l'ensemble du marché.

La fixation d'un prix plafond vient ainsi limiter sa capacité à imposer au marché des prix expérimentés qui nuiraient au surplus collectif, d'autant plus lorsque la demande est inélastique (biens de Giffen par exemple).

D'une manière plus générale, la fixation d'un prix plafond tend à renforcer le surplus du consommateur lorsque ce dernier était prêt à consentir un prix supérieur au prix plafond dans le cadre de la confrontation de l'offre et de la demande.

Néanmoins, en situation de concurrence, la fixation d'un prix plafond est source d'inefficacité, notamment pour le producteur, qui perd en surplus et qui peut être contraint d'arrêter sa production avant que dans l'éventualité où il aurait pu vendre au prix du marché. **Sous la loi des rendements décroissants, il a en effet intérêt à arrêter sa production lorsque son bénéfice marginal épuise son coût marginal de production.** La fixation du prix plafond, s'il est inférieur au prix du marché, **précipite ce moment.**

S'agissant du prix plancher, le risque est cette fois-ci de réduire excessivement le surplus du consommateur, et donc de réduire la demande. Enfin, la fixation de ce prix

plancher peut occasionner un effet pervers de maintien en activité d'entreprise trop peu efficaces et non viables, qui auraient dû normalement s'arrêter selon le principe de la destruction créatrice décrit par Schumpeter.

Le recours à l'exercice direct des prix doit donc intégrer ces limites et ces contraintes afin de ne pas réduire le surplus collectif procuré par le marché.

La fiscalité, et notamment la taxation se veut quant à elle être l'outil le plus commun et parmi les plus simples pour réguler les prix. La taxation de certains biens ou de certaines activités en augmente en effet le coût, qui est reporté sur le prix. À l'inverse, une baisse de cette taxation peut permettre de réduire le prix. Ainsi, par exemple, l'instauration d'une taxe pigouvienne repose sur le principe du pollueur payeur \rightarrow vient augmenter le prix des activités polluantes et des biens et services qui en résultent. Par le même mécanisme, la décision d'appliquer un taux réduit de TVA sur certains produits de première nécessité a eu pour conséquence une baisse de leur prix.

Néanmoins, le recours à la taxation présente lui aussi certaines limites qu'il convient de prendre en compte. Haberger a notamment démontré qu'il réduit le surplus collectif procuré par le marché, et fait ainsi obstacle au niveau optimal de production.

Pour autant, la régulation des prix peut s'avérer nécessaire en cas de défaillance du marché ou de situations non-coincidentes. Elle peut en outre, en cas de crise, répondre à court terme à une situation qui nécessite une intervention sur les prix pour préserver l'activité future et ainsi éviter des effets d'hystérésis. Enfin, elle peut répondre à une exigence sociale, mais le décideur public doit dans ces cas toujours intégrer le risque qu'une intervention trop dure sur les prix et trop importante peut nuire au surplus collectif à long terme.

*

*

A. La politique publique en France intervient sur les prix à différents niveaux, et a pris des mesures particulières face à la situation inflationniste actuelle.

La politique publique intervient tout d'abord sur le niveau des prix à travers diverses taxes à finalité comportementale, qui visent à décourager la consommation de certains biens. C'est notamment le cas des taxes sur le tabac et sur les sodas, ou encore de la TICPE qui doit accompagner la transition écologique en augmentant le prix des carburants.

Par ailleurs, il intervient également sur certains prix à la baisse, en soumettant des biens et services à des taux réduits ou super-réduits de TVA.

Les interventions de l'État sur les prix se font également de manière plus indirecte, par exemple à travers le mécanisme de subventions à certains types d'activités, qui visent

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : D.S.P. Session : 2023
Epreuve : Économie Date de l'épreuve : 09/03/2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

compenser certains coûts de production et ainsi peser à la baisse sur le niveau des prix. C'est par exemple le cas avec les subventions de la politique agricole commune, financée par l'Union européenne, et qui permettent aux producteurs européens de se maintenir sur le marché en dépit d'une concurrence forte sans avoir à augmenter excessivement les prix.

En outre, la puissance publique peut aussi intervenir pour faciliter certaines négociations et ainsi concourir indirectement, de manière non contraignante à la fixation d'un prix. Ce fut par exemple le cas lors des négociations entre les producteurs de lait et leurs consommateurs.

Par ailleurs, l'État a pu directement intervenir en fixant des prix plafonds. Ce fut par exemple le cas récemment avec le prix de l'électricité, ce qui a permis de contenir son inflation à un niveau minimal bien que le prix du marché non intentionnel. Néanmoins, le recours à ce levier demeure limité, et la fixalité apparaît comme tout principal de régulation des prix par la puissance publique. En dépit de ces mesures, les effets négatifs de la forte inflation actuelle se font sentir, et l'État pourrait être amené à intervenir à nouveau pour réguler les prix.

*

B. Plutôt que de privilégier un blocage des prix étendu, des solutions permettant une lutte plus générale contre l'inflation pourraient être envisagées.

L'inflation actuelle résultant avant tout d'un choc d'offre négatif lié à l'augmentation des coûts de production, un blocage généralisé des prix empêcherait un grand nombre d'entreprises de continuer à produire. Plus structurellement, elle entraînerait des distorsions sur le marché en réduisant encore l'offre, alors même que cette dernière est déjà insuffisante. À plus long terme, les entreprises qui continueraient de produire verraient leur marge se réduire, et donc leurs investissements et leur compétitivité de long terme diminuer.

Cette solution, si elle devait être retenue, devrait donc être limitée aux seuls

5 / 7

situations de monopole naturel (comme avec l'électricité par exemple). La fixation de prix plafonds, si elle était retenue comme une possibilité en dépit de ses effets pervers, devrait être limitée aux biens de première nécessité dont le hausse des prix est la moins soutenable d'un point de vue social.

De manière plus souple, il pourrait être envisagé de diminuer la fiscalité pesant sur un certain nombre de biens et services, ce qui aurait l'intérêt d'augmenter à la fois le surplus du consommateur et des producteurs, sans alourdir les difficultés des entreprises.

En outre, dans le sillage de la suppression annoncée de la TVA, d'autres impositions pèsent sur la production des entreprises, comme par exemple le C35 pourrait être supprimé. Cet impôt, s'appliquant selon une logique de cascade à chaque étape de production, alourdit en effet tout au long de la chaîne de valeur les coûts de production.

Le nombre de biens services régis par le taux réduit de TVA pourrait quant à lui être étendu. D'une manière générale, les interventions sur les prix pour lutter contre l'inflation actuelle doivent ainsi favoriser l'offre et la production.

Enfin d'autres facteurs plus indirects doivent être pris ^{en compte} pour améliorer l'organisation du marché et rendre le niveau des prix plus satisfaisant. Le niveau de la concurrence pourrait par exemple être amélioré en France et en Europe, en luttant plus efficacement contre les attitudes anti-concurrentielles, les concentrations excessives et les barrières à l'entrée. Cela aurait pour effet d'améliorer le niveau de production et de diminuer les prix dans les secteurs concernés.

L'ensemble des interventions consenties pour réguler les prix doivent en outre prendre en compte la situation du marché au niveau communautaire. Une mesure unilatérale pourrait en effet entraîner des effets d'éviction qui la rendent moins efficace, ou pourrait conduire à une perte de compétitivité.

* * *

Il apparaît donc que la France est confrontée à une inflation importante, dont les conséquences peuvent être lourdes, et qui repose sur les difficultés de production et un choc d'offre négatif. Dans ce contexte, divers outils de régulation des prix peuvent être mobilisés, mais leurs effets sur le coût et la production doivent être pris en compte. À cet égard, les mesures de directives et rigides de fixation de prix plafonds ou de blocage des prix doivent être strictement limitées et ciblées sur

les biens et services les plus pertinents. D'une manière générale, le contrôle des prix implique une politique favorable à l'offre et à la production, et la baisse de la fiscalité permet à cette dernière de se faire la voie la plus simple et la plus efficace pour ce faire.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.